

CEDEAO



Département de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU MALI



Un peuple - Un but - Une foi

UNION AFRICAINE



NEPAD

Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

MALI

Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire: Performance Récente et Perspectives

Le but du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est d'ajouter de la valeur aux efforts des organisations régionales ainsi que de leurs états membres au plan individuel, afin de s'assurer que les objectifs de croissance et

réduction de la pauvreté sont atteints. Dans la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la Politique Agricole Commune (ECOWAP) à travers son Programme Régional d'Investissement agricole (PRIA) et ses composantes au niveau national, à savoir les Programmes Nationaux d'Investissement Agricoles (PNIA). Une de ses activités principales est d'appuyer les pays d'une part dans la conduite d'un diagnostic complet des efforts de développement agricole, d'évaluer les tendances et perspectives alternatives de croissance, ainsi que leur contribution à la réduction de la pauvreté d'autre part. La présente brochure résume les résultats liés à cette composante, plus précisément:

- La revue des performances récentes du secteur agricole, ainsi que leurs implications en termes de

croissance et de réduction de la pauvreté futures, si elles se maintiennent dans le long terme;

- L'évaluation chiffrée des stratégies nationales de développement agricole, en particulier les résultats à atteindre en termes de changement de croissance et de réduction de la pauvreté ;
- L'évaluation des possibilités et conditions de réalisation de l'objectif de taux annuel moyen de croissance agricole de 6% du PDDAA ;
- L'évaluation des préalables en termes de croissance agricole pour la réduction de moitié du taux de pauvreté entre 1990 et 2015 (OMD1) et entre 2005 et 2020.
- L'analyse comparative des niveaux de croissance, de réduction de la pauvreté, pour chacun des scénarios ci-dessus.

La discussion des résultats est axée autour de deux questions centrales à savoir :

- (i) Le Mali serait-il en voie d'atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté du PD-DAA dans un scénario tendanciel qui prolongerait les performances récentes dans l'avenir?
- (ii) Dans quelle mesure les stratégies futures du gouvernement offrent-elles une meilleure garantie pour une réalisation de ces mêmes objectifs aux horizons 2015 et 2020?

Les réponses à ces questions sont détaillées dans les paragraphes ci-dessous.

LE MALI EST-IL EN VOIE DE REALISER LES OBJECTIFS DU PDDAA DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE?

Réalisations récentes et tendances actuelles par rapport aux objectifs objectifs de l'ECOWAP/PDDAA

Au cours de la période 1990-2006, le Mali a réalisé des performances relativement bonnes, avec un PIB national qui a cru à un rythme annuel moyen de 4,0%, soit une croissance par habitant de 1,8%. Durant la même période, le PIB agricole a enregistré une croissance de 3,5%, deux fois inférieures à l'objectif de 6% du PDDAA. En outre, celle-ci est marquée par une évolution erratique marquée par des années de sécheresse en 2000, en 2002 et en 2004.

Dans ce contexte de volatilité, Si les tendances actuelles devaient se maintenir dans l'avenir, les dynamiques

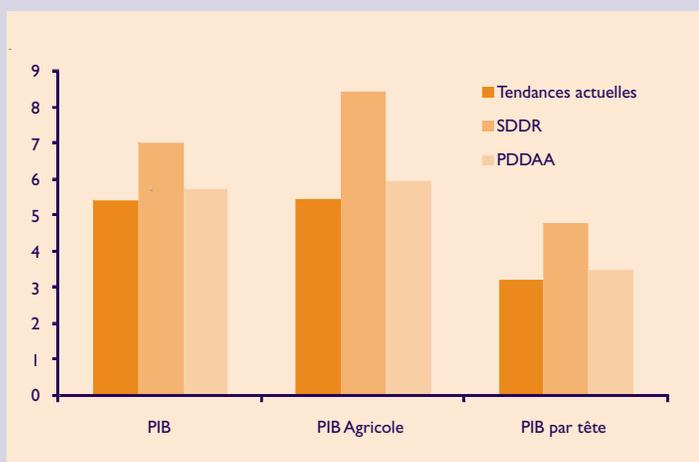
de croissance dans le secteur agricole jusqu'en 2015 devraient se résumer comme suit:

1. Une croissance de la productivité totale de 1,0% pour les cultures vivrières, de 1,4% pour les cultures d'exportation et 1,9% pour le secteur non-agricole,
2. Un taux d'extension du stock de terres cultivées de 3,8%,
3. Un taux de croissance de la main d'œuvre agricole de 2,9%.

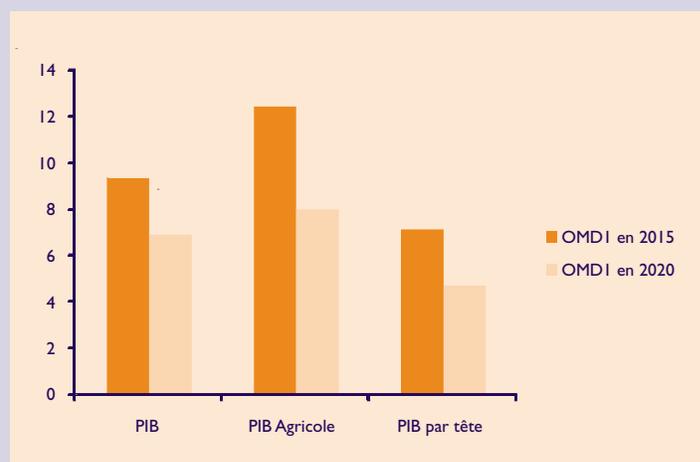
Les projections à long terme réalisées sur la base des hypothèses ci-dessus indiquent que les taux de croissance devraient se stabiliser à 5,5% par an pour l'ensemble de l'économie et à 5,5% par an pour le secteur agricole, soit une croissance du PIB par habitant autour de 3,3% (Graphique 1a). Même si ces taux de croissance sont positifs, ils sont bien inférieurs au taux de 6% pour le secteur agricole prévu dans le cadre du PDDAA. Avec une poursuite des tendances passées, les deux tiers de la population malienne vivraient en dessous du seuil de pauvreté en 2015. Dans les zones urbaines, cette proportion serait de 37,2%, contre 75,3% dans les zones rurales.

Étant donné que la population augmenterait durant la même période de 2,2%, le nombre absolu de pauvres aurait diminué seulement de 0,01 million pour le pays entier d'ici à 2015 (Graphique 3a). Les résultats présentés ci-dessus indiquent que la poursuite des tendances passées ne sera pas une stratégie soutenable puisqu'elle ne permettra pas d'atteindre les objectifs que la CEDEAO assigne à ses pays membres en termes de croissance agricole et de réalisation des OMD.

Graphique 1a : Taux de croissance annuel entre 2005 et 2020 selon les différents scénarios (%)



Graphique 1b : Taux de croissance annuel entre 2005 et 2020 selon les différents scénarios (%)



LES STRATEGIES DU GOUVERNEMENT PERMETTRONT-ELLES D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE D'ECOWAP/PDDAA?

Vue d'ensemble des objectifs stratégiques du secteur agricole

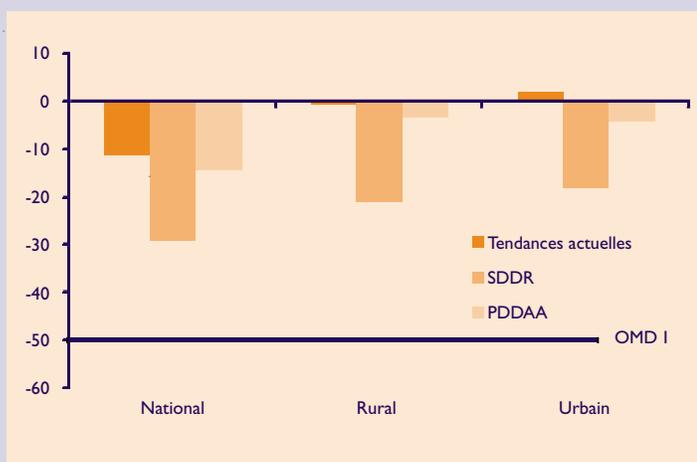
Les objectifs du secteur agricole du Gouvernement malien sont exposés dans trois documents stratégiques: le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (CSLP), la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et le Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR). Le CSLP retient dans ses principaux axes stratégiques l'agriculture comme premier pôle de croissance et de réduction de la pauvreté. Compte tenu de la faible diminution de la pauvreté sur la période précédente, le Mali a développé un CSLP 2ème génération, le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007–2011. Le CSCR a pour objectif principal l'augmentation de la production agricole de 8,0% par an. L'orientation sur la croissance est davantage explicitée dans le Projet de Développement Economique et social (PDES) du Président de la République et opérationnalisée dans la Stratégie de Croissance Accélérée. Le PDES et la Stratégie de Croissance Accélérée mettent l'accent sur le développement agricole par une intensification et une diversification des productions ainsi qu'une meilleure transformation des produits. S'agissant de la LOA, elle vise l'affectation de 20% du budget national par an au secteur

rural. L'objectif est d'amener l'agriculture malienne à une production de 10 millions de tonnes par an de céréales à l'horizon 2012 pour faire du Mali une puissance agricole, le taux de croissance annuel visé du secteur primaire devant atteindre 7,8% sur la période 2008–2012. En outre le renchérissement des prix des produits alimentaires confirme la pertinence de la priorité accordée au développement agro-pastoral du pays Le SDDR, qui s'intègre entièrement dans cette stratégie globale de réduction de pauvreté du gouvernement, cherche à atteindre un taux de croissance agricole de 8,5%.

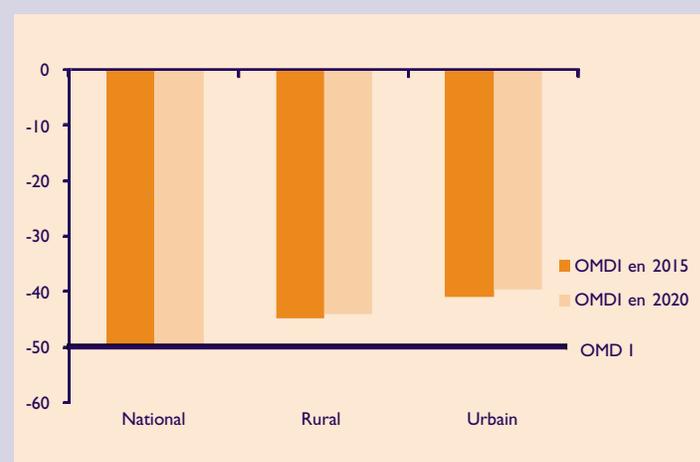
Perspectives de croissance économique et de réduction de la pauvreté sous l'ECOWAP/PDDAA

Une mise en œuvre effective du SDDR devrait aboutir à un taux de croissance moyen de 7,0 % du PIB global et de 8,5% du PIB agricole (Graphique 1a). Ces performances futures de croissance dans le cadre du SDDR, tout en étant supérieures aux résultats enregistrés sur la période 1990–2006, restent supérieurs aux objectifs du PDDAA. En particulier, la mise en œuvre du SDDR augmenterait le PIB per capita de 4,8% et contribuerait à une réduction du taux de pauvreté au niveau national de 29,0%, soit 18,1% de plus que sous les tendances actuelles. Il est à noter que cette croissance n'est pas suffisante pour atteindre l'objectif de l'OMDI (Graphique 2a). Le nombre absolu de pauvres diminuerait avec presque 2 millions au niveau rural comme le démontrent les résultats du Graphique 3a.

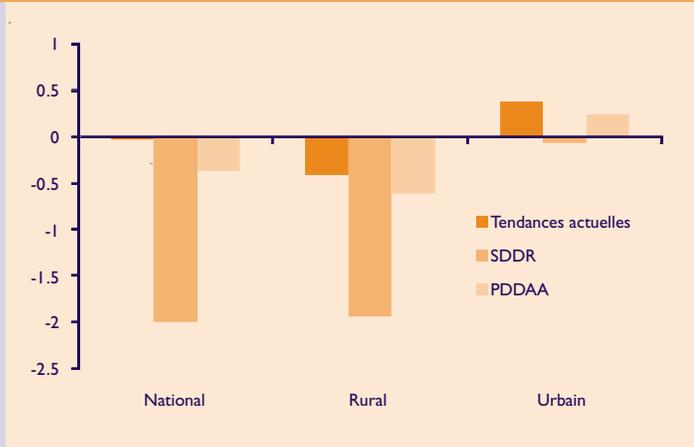
Graphique 2a : Réduction du taux de la pauvreté entre 1989 et 2015 selon les différents scénarios (%)



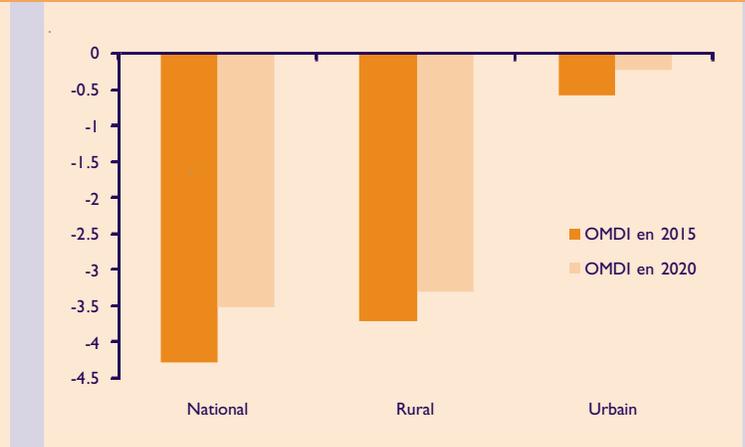
Graphique 2b : Réduction du taux de la pauvreté entre 1989 et 2015 selon les différents scénarios (%)



Graphique 3a : Évolution du nombre absolu de pauvres entre 1989 et 2015 selon les différents scénarios (Mill.)



Graphique 3b : Évolution du nombre absolu de pauvres entre 1989 et 2015 selon les différents scénarios (Mill.)



Taux de croissance requis pour atteindre l'objectif d'un taux de pauvreté de 17% en 2020

Le taux de croissance agricole moyenne nécessaire pour réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à l'an 2015 se situe à 12,5 %, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 7,2 % (Graphique 1b). Sous ce scénario, le nombre absolu de pauvres diminuerait de 4,3 millions d'habitants au niveau national et plus de 3,7 millions en milieu rural, en dépit de l'augmentation de la population au rythme de 2,2 % par an pendant la même période (Graphique 2b).

Ces taux de croissance ainsi obtenus paraissent relativement élevés, comparés aux performances historiques du secteur agricole et de l'économie Malienne. Dans ce contexte un autre scénario, qui consisterait à réduire de moitié le taux de pauvreté à l'horizon 2020, a été pris en considération. Ce scénario aurait requis une croissance agricole de 8,1 %, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 4,7 %, ce qui est aussi équivalent à la mise en œuvre du Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) (Graphique 1b). Sous ce scénario, le nombre absolu de pauvres diminuera de 3,5 million au niveau national et presque 3,3 million en milieu rural, malgré

une augmentation concomitante de la population totale (Graphique 3b).

En résumé, les résultats présentés ici indiquent que : (i) une continuation des tendances actuelles de croissance ne permettrait pas au Mali d'atteindre l'objectif de croissance de PDDAA, ni une réduction significative du taux de pauvreté d'ici à 2015; (ii) les résultats escomptés sous le SDDR, bien que meilleurs, ne permettraient non plus au Mali d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté en 2015; (iii) la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté du millénaire en 2015 ou en 2020 nécessiterait un taux de croissance du secteur agricole de 12,5% et 8,1% respectivement, bien au delà des taux tendanciels.

En conclusion, bien qu'une croissance accélérée du secteur agricole soit la stratégie de réduction de pauvreté la plus prometteuse actuellement pour le Mali, il est important de rappeler que tous les sous secteurs ne contribuent pas au même degré à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté. Il est donc important d'examiner les conséquences de stratégies alternatives de croissance du secteur agricole et leurs implications par rapport à la réduction de la pauvreté. Cette analyse est le sujet de la Brochure 3: *Options stratégiques et sources de croissance agricole, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire.*

Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Mali avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

REPUBLIQUE DU MALI

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine; Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Élevage et de la Pêche, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales.

Personnes ressources: Secrétaire Général du MMEIA, M. Mamady TRAORE : +223 20 21 81 49 ; Secrétaire Général du MA, M. Moussa LEO SIDIBE : +223 20 23 30 06 ; Conseiller Technique du MA, M. Adama COULIBALY : +223 20 23 30 06 ; Conseiller Technique du MEP, M. Marc DAO : +223 20 22 69 10 ; Secrétaire Général du MEA, M. Abdoulaye BERTHE : +223 20 29 51 72 ; Secrétaire Général du MATCL, M. Mamadou Seiba TRAORE : +223 20 22 42 12 ; Cellule PNIA : M. Fousseyni Mariko : +223 20 21 44 89 ; M. Souleymane OUATTARA ; M. Aliou KONATE ; Délégation Générale, Youssouf Keita +223 20 21 81 49.